



PREFET DE LOIR-ET-CHER

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE**

BLOIS, le **25 NOV. 2022**

Secrétariat

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

☎ : 02.54.51.54.15

✉ : [secretariat.operationnel@sdis41.fr](mailto:secretariat.operationnel@sdis41.fr)



Monsieur le Sous-Préfet  
de l'Arrondissement de Blois

**COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA COMMISSION  
DE L'ARRONDISSEMENT DE BLOIS**

J'ai l'honneur de vous communiquer l'avis de la commission d'arrondissement qui s'est réunie le **13/10/2022** concernant la Visite de recolement de :

**ETABLISSEMENT : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**ADRESSE : 11-13 RUE DE LA TAILLE AUX MOINES CHEMIN DE ST GEORGES  
à BLOIS**

**CATEGORIE : 3<sup>ème</sup>**

**TYPES : RH- N**

**AVIS**

***FAVORABLE à la poursuite de  
fonctionnement et à la réception des  
travaux***

Le directeur départemental

Colonel Hors Classe Christophe MAGNY



PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

VISITE DE RECOLEMENT  
DE LA COMMISSION d'Arrondissement de Blois

■ **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT**

<u>CATEGORIE</u> 3 <sup>ème</sup>	<u>CLASSEMENT</u>	<u>TYPES</u> RH - N
<u>ETABLISSEMENT</u>	: CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
<u>COMMUNE DE</u>	: BLOIS	
<u>NUMERO ET RUE</u>	: 11-13 RUE DE LA TAILLE AUX MOINES CHEMIN DE ST GEORGES	
<u>Tél.</u>	: 0254522040	<u>Mail</u> : /
<u>Propriétaire</u>	: COMMUNE	
<u>Exploitant</u>	: Mr PATIN	
<u>Date de la visite</u>	: 13/10/2022	
<u>Date de la dernière visite</u>	: 10/11/2021	
<u>N° d'établissement</u>	: 0180634	
<b>PUBLIC</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>380</b>	<b>06</b>	<b>386</b>

■ **REGLEMENTATION APPLICABLE**

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 143-1 à R 143-47, R 157-1 à R 157-6 et R 184-4 à R 184-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

L'établissement est classé en 3<sup>ème</sup> catégorie de types RH-N .

Il est soumis :

- A l'arrêté du 13 janvier 2004 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (dispositions générales et établissements de type R).

- A l'arrêté du 21 juin 1982 portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type N (restaurants, débits de boissons).
- A l'arrêté du 25 juin 1980 relatif à la sécurité incendie dans les Etablissements Recevant du public.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

#### **■ MEMBRES PERMANENTS :**

- Mme BONNOT Représentant Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Blois ;
- Monsieur ABRUNHOSA Représentant M. le Maire de Blois ;
- Monsieur VANTORRE Représentant le D.D.S.P ;
- Monsieur KAMP Représentant le D.D.T ;
- Ltn PICHEREAU Représentant le D.D.S.I.S.

#### **■ ASSISTAIENT À LA VISITE**

- Monsieur PATIN directeur
- Madame PATIN CRJS
- Madame COUDERT ville de Blois

### **□ TRAVAUX RECEPTIONNES**

Sous-commission en date du 28/02/2019

Nature des travaux AT04101818O0071 : Réhabilitation partielle (hall/accueil/bureau secrétariat/bureau direction/sanitaires)

Avis sur dossier : Favorable

Sous-commission en date du 24/02/2022

Nature des travaux AT 04101822O0006 : Extension du SSI

Avis sur dossier : Favorable

### **□ PIECES COMPLEMENTAIRES**

AT 04101822O0006 : Extension du SSI

- PV de réception du SSI établi par BEFSI en date du 07/04/2022
- RVRAT établi par Socotec en date du 29/04/2022

### **DESCRIPTIF DU BATIMENT :**

L'établissement en R+2 se décompose de la façon suivante :

Le bâtiment principal :

Au R+2 :

- 9 chambres totalisant 33 couchages ;
- Local buanderie.

Au R+1

- 2 salles de réunion ;
- Office ;
- 8 chambres totalisant 33 couchages ;
- des sanitaires ;
- Local technique.

Au R+1 :

- Accueil ;
- 7 chambres totalisant 24 couchages ;
- 1 chambre surveillant ;
- 1 local stockage ;
- Buanderie ;
- Laverie ;
- Bagagerie ;
- 2 salles de réunion ;
- 1 salle de restauration ;
- Véranda ;
- Cuisine et zone préparation ;
- Salon ;
- Sanitaires ;
- 2 bureaux.

Le bâtiment mezzanine comprend 4 chambres totalisant 15 couchages.

Le CRJS accueille :

- à travers le CRJS : des sportifs, des étudiants, des mineurs ;
- à travers l'auberge de jeunesse : des touristes et des pèlerins.

**Construction :**

Les issues sont dotées d'un verrouillage électromagnétique.  
Des locaux donnent directement dans la cage d'escalier enclouonné.

**Électricité-Éclairage de Sécurité :**

BAES- BAEH.

**Chauffage :**

Le chauffage est réalisé par 2 chaudières gaz.

**Désenfumage :**

Les escaliers sont désenfumés naturellement.  
Les chambres sont à moins de 10 mètres d'une sortie ou d'un escalier enclouonné.

**Moyens de secours :**

L'établissement est doté :

- D'un SSI de catégorie A ;
- D'un équipement d'alarme de type 1 ;
- D'une DAI généralisée ;
- De diffuseurs lumineux dans les sanitaires ;
- D'un TRE chambre 2, 11, 23.

Il n'y a pas de temporisation.

**Surveillance de nuit :**

Une personne la nuit

**Dispositions prises pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie :**

Les chambres sont au RDC, principe de l'aide humaine.

**Dérogations déjà acceptées par la sous-commission ERP/IGH :**

/

**HISTORIQUE DU BATIMENT :**

Date	Nature	Conclusion	Observations
13/10/2022	Visite de récolement	favorable	
24/02/2022	AT n° 04101822O0006	favorable	Extension du SSI
13/12/2021	Visite Périodique	Défavorable	Validation groupe de visite du 10/11/2021 Aucune surveillance la nuit et aucune détection dans les chambres
21/02/2019	Autorisation de travaux	Favorable	Réhabilitation partielle (hall/accueil/bureau secrétariat/bureau direction/sanitaires)
16/03/2018	Visite Périodique	Favorable	
22/02/2018	Permis de construire	Favorable	Aménagement d'un point de chauffe
11/12/2014	Courrier	Favorable	Suppression du désenfumage dans les salles de restauration
25/11/2014	Visite Périodique	Favorable	
04/07/2013	Courrier	Favorable	Augmentation du nombre de couchages
09/12/2011	Visite Périodique	Favorable	
02/12/2008	Visite Périodique	Favorable	
01/12/2005	Visite d'Ouverture	Favorable	Visite d'ouverture partielle
22/09/2005	Visite Périodique	Favorable	
24/07/2003	Permis de construire	Favorable	PC n°0180300087 Réaménagement du CRJS (salle de détente, extension restauration, laverie, bagagerie, local archives)
24/10/2002	Courrier	Favorable	Augmentation des effectifs
03/07/2002	Visite Périodique	Favorable	
29/06/1999	Visite Périodique	Favorable	

**EFFECTIFS ET DÉGAGEMENTS :**

Niveaux	Effectif public	Effectif personnel	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
R+2					
chambres	33		33	2 escaliers totalisant 4 UP	2 escaliers totalisant 4 UP
R+1					
chambres	33		66	2 escaliers totalisant 4 UP	2 escaliers totalisant 4 UP
RDC					
Salle de réunion et de restaurant	298		298	/	/
Ensemble de l'établissement	364	6	370	2 issues totalisant 5 UP	3 issues totalisant 6 UP

Bâtiment mezzanine :

Niveaux	Effectif public	Effectif personnel	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
R+1	16	/	16	1 escalier d'1 UP	1 escalier de 2 UP

## **TRAVAUX DE LA COMMISSION :**

### **Examen des rapports de vérifications techniques :**

Les documents suivants ont été présentés aux membres de la commission :

	<b>Organisme agréé et/ou Technicien compétent</b>	<b>Observations</b>
<b>Instruction du Personnel à :</b>		
- Manipulation MS	3 personnes	Desautel
- Système de Sécurité Incendie (SSI)	1 personne 20/09/2022	

### **Contrôle des prescriptions anciennes du procès verbal de la visite du 16/10/2013 :**

Toutes les prescriptions sont levées.

### **Contrôle des prescriptions anciennes du procès-verbal de l'étude du 24/02/2022 :**

Toutes les prescriptions sont levées.

### **Essais effectués :**

Essai de l'équipement d'alarme avec détection : satisfaisant

### **Anomalies constatées :**

Lors de la visite, la commission a constaté que :

- le gardien n'est pas formé à l'utilisation des moyens de secours ;
- le dispositif permettant la mise hors tension générale de l'installation électrique n'est pas facile à atteindre par les services de secours ;
- le degré coupe-feu de la cage d'escalier n'est pas respecté au RDC.

## **ANALYSE DE RISQUE**

Bien que comportant quelques anomalies qui pourront être rapidement réglées, cet établissement recevant du public ne présente pas de danger grave pouvant compromettre la sécurité du public. Il dispose de tous les éléments de sécurité permettant une évacuation rapide et en bon ordre du public. Néanmoins, le maintien du niveau de sécurité qui est le sien aujourd'hui repose dorénavant sur une vérification et des essais réguliers de toutes ces installations.

## **PRESCRIPTIONS**

A l'issue de la visite et en application du règlement de sécurité, il est proposé à l'autorité de police les prescriptions suivantes :

- 1) Former les personnes à la sécurité incendie, transmettre au secrétariat de la commission de sécurité, une fois la formation effectuée, l'attestation de formation avec les noms des personnes formées et le contenu de la formation (article MS 48).
- 2) Doter l'établissement d'un dispositif permettant la mise hors tension générale de l'installation électrique facilement accessible par les services de secours mais inaccessible au public (article EL 11§1).
- 3) Rendre le degré coupe-feu des parois de la cage d'escalier (article 53§2).

**COMMISSION :** SCDSA Arrondissement de x BLOIS  
VENDOME  
 ROMORANTIN

Groupe de visite

**VISITE :** Périodique Ouverture Sécurité

Date

13/10/2022

Etablissement

CRJS

**FICHE D'EMARGEMENT**

NOM – Prénom	Fonction	Emargement
Lieutenant David PICHÉREAU	Groupe Prévention SDIS 41	
BONNOT R.	Préf. - BPAS	
VANTORRE LAURENT	DDSP 47	
ABRUNHOSA JOSIE	La ville de Blois	
PATIN VOÛL	CRJS Prévention	
PATIN Cassandre	CRJS	
COUDERT Elodie	Ville de Blois	
Olivier KAMP	DDT41 / SIBRU	

**PROCES – VERBAL de la COMMISSION D'Arrondissement de Blois**


**EN DATE DU 13/10/2022.**

**ETABLISSEMENT : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - BLOIS**

**AVIS FAVORABLE**

**AVIS DEFAVORABLE**

**Le Président.**

  
**Réjane BONNOT**  
Préfecture  
Bureau des polices administratives